



Les cafés de la statistique

"La statistique éclaire-t-elle les questions de société" ?

Soirée du 8 avril 2008

« La nouvelle famille »

Synthèse des débats^[*]

La démographie des familles semblait plus facile à étudier lorsqu'une famille était le plus souvent composée d'un couple stable et de leurs enfants. L'instabilité des couples, les naissances hors mariage, les recompositions familiales sont un défi pour l'analyse démographique, alors qu'il s'agit bien de prendre la mesure de ce phénomène de société.

Invité :

Laurent Toulemon, directeur de recherches, Institut national d'études démographiques (INED)

Exposé introductif :

La famille reste-t-elle « le ciment de la société » ? D'après une enquête du CREDOC, pour 80% des interrogés, « la famille est le seul endroit où on se sent bien et détendu ». Plus que d'un « ciment social », il s'agirait d'un « refuge » ? En tout cas, la famille est au cœur de la définition de l'identité de nos contemporains.

Le *Café* de ce soir est intitulé « La nouvelle famille » : il vaudrait mieux dire « Les nouvelles familles », car les modes de vie familiaux se sont diversifiés. Dans une première partie, il s'agira de repérer ce qui a changé, et ce qui n'a pas changé, depuis 50 ans. La deuxième partie portera sur l'observation des situations familiales : outils actuels et nouveaux défis.

Nouveautés...et persistances

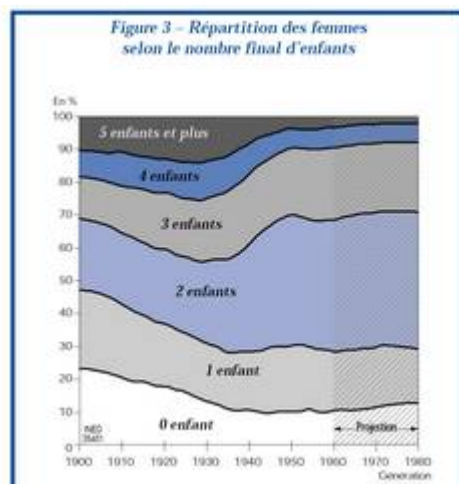
Dans la définition de la statistique publique, la famille est liée au logement : les résidences principales contiennent des « ménages » (qui mettent leurs ressources en commun) ; ceux-ci comprennent zéro, une ou plusieurs familles : « un couple, avec ou sans enfant » ou « un adulte et

[*] Pour l'exposé liminaire, le présent texte est reformulé à partir des notes du secrétariat suivant le plan de l'orateur. En revanche, le contenu des échanges est structuré en quelques thèmes, sans suivre l'ordre chronologique. Par ailleurs, on a choisi de ne pas attribuer nominativement les propos échangés. Ceux-ci ont été reconstitués à partir des notes du secrétariat sans reprendre leur formulation détaillée. Lorsqu'un point est évoqué sous forme d'une question, ce qui vient ensuite ne retrace pas la seule réponse de l'invité, mais l'ensemble des contributions des participants.

des enfants ». C'est une acception restreinte du mot « famille » : l'acception commune est beaucoup plus large, elle englobe « la parentèle », tous gens dont on peut attendre une solidarité (même si on est brouillé avec eux...) ; de cette acception large, il sera peu question ce soir, on se focalisera sur les liens de filiation et les liens conjugaux.

Qu'est-ce qui a changé depuis 50 ans ?

- Le baby-boom, fin et suites : le nombre moyen d'enfants des femmes nées en 1980 avoisinera 2, ce qui est aussi le nombre moyen d'enfants des femmes nées en 1900 ! Entretemps, ce nombre s'est élevé jusqu'à 2,6 pour les femmes nées vers 1930. Si maintenant l'on examine la répartition des femmes selon leur nombre final d'enfants (graphique ci-dessous), et selon leur génération, que constate-t-on ? Parmi les femmes nées en 1900, environ ¼ n'ont jamais eu d'enfant, ¼ en ont eu un seul ; à l'autre extrême, près de 20% en ont eu 4, 5 ou plus ; les familles de 7, 8, 9 ou 10 enfants n'étaient pas rares. Parmi les femmes nées en 1980, probablement guère plus de 10% n'auront jamais eu d'enfant ; et moins de 10% en auront eu 4 ou plus. On arrive à une distribution symétrique autour de la valeur « modale¹ » de deux enfants, alors qu'il y a beaucoup moins de familles nombreuses, et de femmes sans enfant. L'évolution du XXe siècle a permis aux couples de satisfaire leur souhait d'avoir au moins un enfant, et leur a donné la possibilité de maîtriser leur fécondité. A la sortie du baby-boom, on observe une situation de stabilité, où la norme est d'avoir au moins un enfant, et de ne pas en avoir beaucoup : stabilité à un niveau de fécondité relativement élevé en France (où le discours nataliste a fait place à un discours d'autosatisfaction), plus bas chez nos voisins européens.



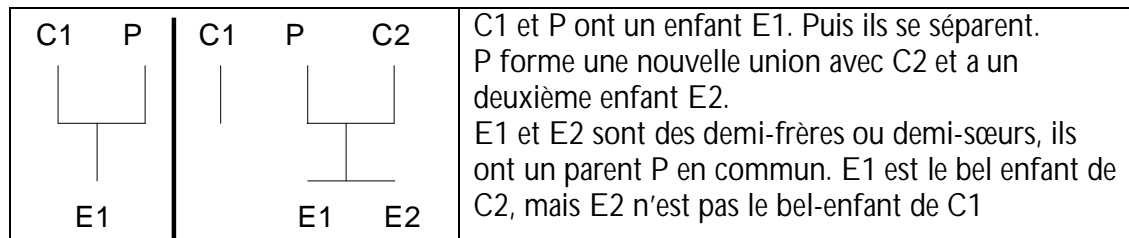
- La généralisation des méthodes médicales de contraception – pilule et stérilet – a joué un rôle essentiel, complété par la légalisation du recours à l'interruption volontaire de grossesse. Plus efficaces que les méthodes dites « naturelles » (coït interrompu, Ogino...), les méthodes médicales de contraception ont diminué le nombre de grossesses « accidentelles ». Elles ont été un puissant moyen de libération des femmes, des décisions cruciales pour la fécondité étant prises dans le cabinet médical en dehors de la présence du mari ou du conjoint.
- La fin du mariage universel : en 2006, il y a eu en France 274 000 mariages, dont 221 000 premiers mariages ; alors qu'il y avait 400 000 mariages vers 1970. Il y a de plus en plus de personnes non mariées. Surtout, on peut parler de la disparition du mariage en tant que « rite

¹ Au sens statistique : valeur la plus fréquente

fondateur des couples » : dans 9 cas sur 10, le mariage suit la mise en couple, et non pas l'institue. Est-ce que pour autant « tout fout le camp » dans la famille ? Non. Les couples sont encore relativement stables, et l'immense majorité des enfants naissent au sein de couples. Les naissances hors mariage sont devenues majoritaires en 2007 : mais ce ne sont pas des naissances hors couple. Le couple existe en général bien avant l'apparition du projet d'enfant : en moyenne, un délai de quatre ans sépare les premiers rapports sexuels et la naissance du premier enfant. Des événements autrefois liés par le mariage traditionnel sont aujourd'hui dissociés.

- Vive croissance du nombre des PACS hétérosexuels : dans les années récentes, le PACS a été de plus en plus utilisé par des couples hétérosexuels, pour des raisons financières mais aussi pour solenniser et afficher leur union. En 2007, près de 100 000 PACS ont été conclus entre personnes de sexes différents : le PACS est venu se substituer en partie au mariage.
- Les familles des enfants : plus qu'avant, les enfants naissent à l'issue d'un projet de couple ; plus qu'avant, ils sont confrontés aux ruptures parentales et aux remises en couple de leurs parents. Les familles « monoparentales » et « recomposées » sont devenues fréquentes. Il faut noter que les relations entre enfants ne se déduisent pas simplement des relations entre adultes, comme le montre le schéma ci-dessous : l'ordre des unions successives compte, et rompt les apparentes symétries. Les unions passées font partie de l'histoire familiale d'un couple, pas les unions futures. La notion de « beau-parent » est devenue à la fois plus importante et plus complexe ; ainsi, dans une famille recomposée, souvent l'enfant le plus jeune n'a que des parents, alors que l'enfant le plus âgé a un beau-parent.

Schéma :



Du point de vue des adultes, C2 considère E1, l'enfant que P a eu avant leur union, comme son bel-enfant, tandis que C1 ne considère pas E2, l'enfant que son ancien conjoint P a eu après la rupture, comme son bel-enfant. La relation entre frères et sœurs est symétrique, mais les histoires des adultes ne le sont pas. Le passé de P fait partie de l'histoire de C2, mais le « futur » de P ne fait pas partie de l'histoire de C1.

Qu'est-ce qui n'a pas changé ?

Malgré les bouleversements des comportements conjugaux, le niveau de la fécondité assure la stationnarité de la population en France. D'une part, la notion de couple reste très forte : on n'observe pas de ménages à trois ou de communautés, peu d'enfants conçus par des femmes seules, peu d'adultes qui revendiquent de ne pas vivre en couple. D'autre part, ces couples souhaitent avoir des enfants, et le font. Plus qu'à une « crise de la famille », c'est à une adaptation des comportements familiaux que l'on assiste.

Questions de mesure...

Comment repérer les situations familiales ? En présence d'un acte légal, c'est facile ; mais, comme on l'a vu, c'est de moins en moins suffisant. En dehors d'un acte légal, questionner les personnes est indispensable, mais délicat : les situations sont souvent floues, les questions peuvent être jugées indiscrètes.

Des exemples de « flou » :

- Qu'est-ce que « vivre en couple », « avoir une relation amoureuse stable » ? La formation d'un couple est progressive, c'est un processus qui dure deux ans en moyenne, marqué par des étapes : « laver son linge dans la même machine » est considéré par certains chercheurs comme une étape importante ; l'exclusivité de l'union en termes de comportement sexuel est bien sûr un signe fort, comme l'installation dans un même logement ; mais comment arriver à une définition précise ? Les « couples non cohabitants », qui affirment être en couple sans partager le même domicile, sont tout de même 300 000 (1% du total). La rupture d'union est aussi un processus qui peut être long, et les statisticiens observent « en stock » un certain nombre de gens qui eux-mêmes ne savent plus trop s'ils sont encore « en couple » ou non.
- Autre situation floue : les jeunes adultes qui sont encore, pour une part, chez leurs parents, mais qui vivent largement ailleurs. Font-ils encore partie de la famille de leurs parents², ou bien non ? Les risques de doubles comptes ou d'omissions les concernant sont très forts.
- Lorsque des enfants plus jeunes vivent tantôt chez un de leurs parents, dont le couple a été défait, tantôt chez l'autre, il y a aussi un flou possible, et des risques de doubles comptes. La situation est en principe claire si la justice a confié la garde à un seul des parents ; mais est apparue la garde alternée, et la garde partielle a été récemment reconnue comme pouvant jouer un rôle dans l'attribution d'un HLM... Du point de vue statistique, l'« affectation » de l'enfant à un noyau familial ou à un autre ne va pas de soi, d'autant plus que cette « affectation » peut faire l'objet d'une instrumentalisation par les parents s'ils sont en conflit.

Des exemples de « questions ressenties comme indiscrètes » :

La statistique publique, émanation de l'Etat, n'est pas ressentie comme légitime à tout savoir, surtout lorsque des questions font appel à de l'intime (comportements privés, comportements sexuels...), et/ou à de la responsabilité personnelle engageante (comportement en tant que parent). A l'inverse, les enquêtés peuvent souhaiter s'exprimer sur ces problèmes, et les questions sur la famille sont en général très bien accueillies. Il y a donc un équilibre délicat à instaurer.

- Dans les déclarations de naissance à l'état civil, le rang de la naissance est très mal renseigné³. C'est que l'officier d'état civil considère comme trop indiscret de demander à la mère combien elle a eu d'enfants antérieurement, peut-être avant son union actuelle.
- Dans l'enquête sur les histoires familiales de 1999, on interroge femmes et hommes sur l'ensemble des enfants qu'ils ont eus. Côté hommes, on trouve un déficit de 6%. Ce

² Au sens donné à ce terme page 2

³ Selon cette source, 55% des enfants seraient des aînés ; selon l'enquête familles de 1999, ce n'est que 42%.

pourcentage est à rapprocher de celui des enfants non reconnus par leurs pères dans l'année de leur naissance : 4%⁴.

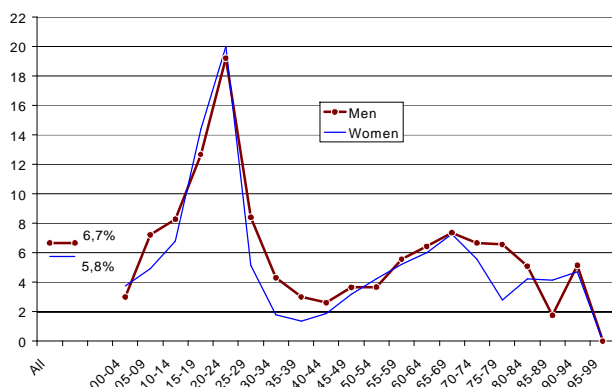
- Une même question peut apparaître acceptable, ou non, selon la formulation et le point de vue adopté. Demander à quelqu'un si son ancien conjoint, dont il est maintenant séparé, a eu des enfants après cette séparation, apparaît comme indiscret. Demander à cette même personne si ses propres enfants ont des demi-frères ou des demi-sœurs plus jeunes sera ressenti comme tout à fait acceptable, bien que les deux questions apportent exactement la même information.
- Dans un même domaine, la frontière peut surprendre. Ainsi en ce qui concerne la maîtrise de la fécondité : les questions sur le caractère planifié ou non, désiré ou non, des naissances sont bien accueillies et les réponses sont fiables et cohérentes d'une enquête à l'autre ; mais les questions sur les avortements donnent de très mauvais résultats : il manque 50% des avortements dans les enquêtes rétrospectives par rapport aux données administratives.
- Attention au contexte du questionnement. Sans question sur la vie en couple, une question sur l'état matrimonial légal (célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e)) risque d'être mal ressentie, et donc mal renseignée ; par exemple les enquêtés vivant en couple répugnent à se déclarer comme « célibataires ». C'est pourquoi dans le questionnaire du recensement on a depuis 2004 la succession de questions : « Vivez-vous en couple ? » Oui/Non. Puis : « Quel est votre état matrimonial légal ? », etc.

Nouveaux défis pour la statistique publique

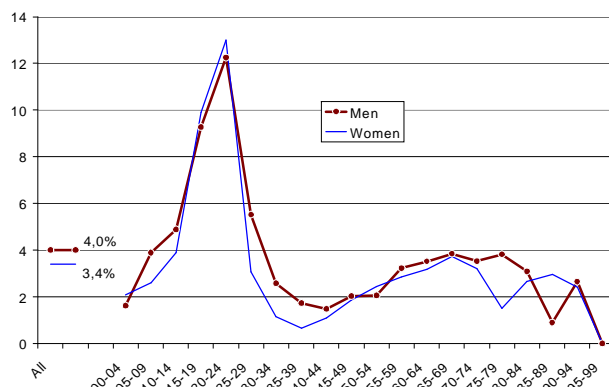
Comment compter les ménages et les familles dans le nouveau « paysage » des relations familiales ?

D'abord, la question des multi-résidences devient cruciale. Dans l'enquête « SRCV⁵ » de 2004, 6% des adultes et des enfants ont deux résidences « habituelles ». Le risque de double compte est donc fort : si on en tient compte, le même pourcentage tombe à un peu plus de 3%. L'écart est surtout important dans la tranche d'âge 15-30 ans.

Proportion de répondants à SRCV 2004 déclarant vivre « habituellement » dans un autre logement, par sexe et âge (en %)



Proportion d'habitants vivant « habituellement » dans un autre logement, après correction des doubles comptes dans SRCV, par sexe et âge (en %)



⁴ On se limite ici aux reconnaissances dans l'année qui suit la naissance, parce que les reconnaissances plus tardives ne sont pas aussi fréquemment le fait du père biologique.

⁵ SRCV : enquête statistique sur les ressources et conditions de vie

Pour des raisons analogues, le nombre de familles monoparentales est très sensible à la prise en compte, ou non, de la cohabitation des parents et de la double résidence des enfants. On passe de 2 millions de familles monoparentales (résultat « brut ») à 1,8 million si on exclut les couples non cohabitants, et à 1,6 million si de plus on évite de compter deux fois comme différents les enfants qui résident habituellement dans deux logements.

En fait, les nouvelles situations imposent d'introduire de nouvelles catégories (« enfant en garde alternée et en résidence partagée »), et de reconnaître que les notions de famille ou de ménage ne forment plus une partition de la population. Faut-il compter le nombre de personnes « seules dans tous leurs logements » ou « seules dans au moins un logement » ? Comment définir le nombre de ménages de une personne : une tout le temps, une et parfois plusieurs, une et parfois zéro ... ?

Le statisticien public devra être capable d'innover en tenant compte à la fois des droits et des souhaits des enquêtés, et de l'émergence des catégories nouvelles.

Débat :

De quelques tendances contemporaines

Les participants ont échangé des informations et des idées sur quelques-unes des nombreuses questions liées au thème de la famille.

Adoptions

Elles sont en diminution, essentiellement parce qu'il y a de moins en moins d'enfants adoptables, tant en France même (diminution des abandons) qu'à l'étranger. Au contraire, la demande émanant de parents voulant adopter semble plutôt orientée à la hausse. D'autres pays permettent le retour de l'enfant dans sa famille d'origine dans certains cas ; en France, l'adoption plénière casse définitivement le lien biologique.

Avortements

Le nombre d'avortements en France est estimé à environ 200 000 par an : d'où provient ce chiffre ? Deux sources non déclaratives existent : l'enregistrement statistique spécifique instauré par la loi Veil, à partir duquel l'INED fait un rapport annuel au Parlement ; et l'enregistrement médical à l'intérieur du PMSI⁶, où les avortements figurent au côté des autres actes. Les bulletins « loi Veil » ne sont pas toujours très bien remplis, il en manque une quantité importante par suite de l'indifférence (ou dans certains cas de l'hostilité) des médecins concernés. Les statistiques du PMSI permettent d'avoir des informations sur l'âge des femmes qui ont subi l'intervention. Le chiffre de 200 000 est une estimation de synthèse à partir de l'ensemble de l'information disponible.

Une participante se demande pourquoi le nombre d'avortements reste stable, voire s'accroît, alors que le nombre de naissances « accidentelles », non désirées, a beaucoup diminué. Certes, plus la

⁶ PMSI : programme de médicalisation des systèmes d'information – système informatique en milieu hospitalier qui retrace les interventions, etc.

contraception est efficace, moins il y a de grossesses accidentelles pouvant donner lieu à des avortements ; mais en cas de grossesse accidentelle le recours à l'avortement est devenu plus fréquent (voir graphique en annexe). L'avortement concerne pour l'essentiel, comme les naissances, des femmes entre 20 et 35 ans ; mais il représente une fraction plus importante des conceptions avant 20 ans ou après 35 ans qu'au milieu de la tranche d'âge. La croissance du nombre d'avortements aux âges jeunes est un enjeu de santé publique. L'âge au premier rapport sexuel a peu varié en France depuis plusieurs décennies ; on observe une certaine baisse depuis le début des années 2000, mais une éventuelle plus grande participation des filles jeunes à la vie sexuelle n'est pas l'élément explicatif majeur de l'évolution des avortements. Par ailleurs l'usage de « la pilule du lendemain » n'est pas un avortement, il n'y en a pas de comptabilisation, on dispose seulement d'un enregistrement commercial des ventes (qui ne sont pas des prises). Certains se demandent si une plus grande sécurité de l'avortement, légalisé, ne serait pas à mettre en rapport avec son augmentation ? Il est rappelé d'une part qu'il n'y a pas eu de grande augmentation, encore moins d'explosion comme certains le prédisaient, dans les années 1970 au moment du vote de la loi ; d'autre part qu'il demeure des obstacles à l'avortement : refus, problèmes d'offre. L'avortement reste un dernier recours, pas un moyen de régulation ; il n'intervient qu'en cas d'échec de la contraception, et tous les moyens de contraception, sauf la stérilisation irréversible, comportent des cas d'échec. Est évoqué le rôle de l'éducation sexuelle à l'école, reconnue comme efficace pour prévenir les grossesses d'adolescentes, sans avancer les rapports sexuels : expérimentée dans une dizaine de départements, cette éducation n'a pas été généralisée et la loi n'est pas appliquée sur ce point. Quant au risque de SIDA, il a joué un rôle énorme dans la diffusion du préservatif (de 10% des premiers rapports sexuels vers 1965 à plus de 80% en 1995) ce qui s'est traduit par une forte diminution de la transmission, y compris entre mère et enfant (1% seulement des enfants de mères séropositives le sont eux-mêmes, contre 17% antérieurement).

Couples homosexuels

Les couples homosexuels n'avaient pas jusqu'à présent « d'existence statistique » ; la présence simultanée de deux personnes de même sexe dans un même logement ne révèle pas forcément la présence d'un tel couple ; et par ailleurs elle peut apparaître fallacieusement par suite d'une erreur de déclaration sur un sexe. Dans la prochaine enquête « familles », la question sera posée explicitement.

On a rappelé que le PACS ne permettait pas de présumer des relations sexuelles.

Le nombre de familles homoparentales est estimé par l'INED à au moins 30 000 – chiffre jugé faible par les associations de parents gays ou lesbiens.

Rôle des pères

Une intervenante revient sur les différences entre les mères et les pères à la suite des ruptures d'unions : peut-on affirmer que les pères sont moins attachés à leur responsabilité de parents ? Les informations disponibles portent sur le rythme des visites au parent qui n'a pas reçu la garde : un tiers des enfants ne voient jamais leur père après la rupture quand ils vivent avec leur mère, 40% le voient moins de 2 fois par mois ; dans l'autre cas, les relations sont plus fréquentes. Cette situation semble résulter du comportement des pères, alors que les enfants souhaiteraient des relations plus serrées (?). A rapprocher de ces données : les difficultés de paiement des pensions alimentaires dues aux femmes ; le « déficit de mémorisation » de leurs enfants par les hommes (6% ; voir ci-dessus page 5). Au-delà, c'est une question d'interprétation : les associations de « pères séparés » ne

partagent évidemment pas le jugement cité plus haut. Les procès pour la garde des enfants se terminent dans la moitié des cas par l'attribution de la garde au père, la moitié à la mère, sauf dans le cas des enfants très jeunes, plus souvent confiés à leur mère. Les questions sur ces sujets dans les enquêtes statistiques sont considérées comme très « agressives » et conduisent à de très fréquents refus de répondre.

Filiation

Un participant pointe dans l'évolution du couple la conséquence de l'affirmation croissante de « l'autonomie de la volonté » par rapport aux rites et aux institutions. Il remarque que les liens de filiation échappent, au moins pour le moment, à cette tendance : il n'est pas question de « récuser » ses enfants... ou ses parents ! Il se demande si les possibilités de choix du nom récemment introduites dans la loi ont à voir avec ce sujet.

Effectivement, on peut parler de solidité du lien de filiation, qui n'est pas remis en cause. Pourtant en France il y a depuis toujours des enfants sans père, et même sans mère, alors que dans d'autres pays il y a « obligation de déclarer les parents » lors de l'enregistrement des naissances à l'état civil. Il est rappelé à ce propos que la paternité n'est pas biologique mais découle de règles juridiques ; de ce point de vue, l'usage récent de tests biologiques de paternité, qui prend de l'ampleur, est considéré par certains comme un recul⁷. Face au développement des séparations, l'évolution de la jurisprudence maintient les liens de filiation en conservant un rôle à l'ex-couple parental même après la séparation, avec des formes d'aménagement du partage de l'autorité parentale... La situation d'un beau-parent qui a élevé un enfant comme sien mais qui ne possède aucun lien légal avec lui peut devenir dramatique en cas de rupture, tant pour lui que pour l'enfant : la question d'un « statut de beau-parent » se pose. Rien de tout cela ne dénote une moindre importance accordée aux liens de filiation, et « l'obligation d'entretien » réciproque demeure. Quant aux noms, et aux possibilités nouvelles introduites par la loi en cette matière, on n'a pas encore de résultats à grande échelle. Des enquêtes sur petits échantillons indiquent que le nom du père est le plus choisi ; que la pratique d'ajouter le nom de la mère à celui du père est surtout présente en haut de la hiérarchie sociale ; et qu'en cas de rupture d'union, les femmes gardent d'autant plus volontiers leur nom marital ancien qu'elles se situent plus haut dans cette même hiérarchie.

Fécondité et immigration

Les immigrés arrivent en France avec un « retard d'enfants » par rapport aux personnes du même âge résidant en France ; leur fécondité est élevée dans les années qui suivent leur arrivée, puis diminue fortement après cinq années. Le cas des jeunes qui viennent pour faire des études est à mettre à part : leur fécondité est faible. Pour les autres cas, le schéma typique est celui d'un homme qui accumule un capital pour s'établir, puis se marie et fait venir sa conjointe au titre du regroupement familial, ce couple ayant ensuite des enfants en France. C'est ce déroulement migration-mise en couple-enfants qui donne une fécondité très élevée. En moyenne, l'ensemble des immigrés a un nombre d'enfants par femme supérieur de seulement 0,5 par rapport au reste de la population ; mais du fait de ce calendrier, l'écart est de 1 dans les indices conjoncturels. Sur longue période, la fécondité des immigrées s'est abaissée lentement, alors que celle des femmes nées en France a diminué brutalement au début des années 70 et s'est stabilisée ensuite.

⁷ Mais les procès en déni de paternité restent rares

La polygamie reste un phénomène très minoritaire dans la population immigrée en France, dont on ne peut pas percevoir statistiquement l'impact sur la fécondité.

Population stationnaire ?

Du fait du niveau de la fécondité, la pyramide des âges actuelle de la France se rapproche, non pas d'une pyramide stationnaire, mais d'un modèle où du fait de l'allongement de l'espérance de vie un étage viendrait s'ajouter de temps en temps, la « base de l'édifice » restant inchangée. Ainsi, dans les projections démographiques les plus récentes, la pyramide de la France de 2050 entre 0 et 60 ans est-elle pratiquement la même que celle d'aujourd'hui.

Au-delà de l'observation : l'interprétation et l'action

A plusieurs moments, la discussion s'est portée sur les explications des évolutions et les questions normatives.

Comment s'explique la désaffection par rapport à l'institution « mariage » ? demande un participant⁸. C'est très difficile ; et on n'éclaire pas beaucoup la question en réalisant des enquêtes sur les opinions et les valeurs. Certains disent « on ne se marie pas, parce qu'on s'aime », d'autres « on se marie parce qu'on s'aime »...⁹ Le rôle des prescriptions religieuses, ou de leur rejet, semble limité : de façon générale, il n'y a pas en France de discours public très négatif sur les nouveaux comportements familiaux, les couples catholiques pratiquants limitent leur famille à deux enfants comme les autres... Il faut remarquer que l'affaiblissement du mariage est observé dans la plupart des pays, accompagné ou non d'une baisse de la fécondité.

Peut-on considérer la fécondité relativement forte de la France comme un signe de bien-être ? Historiquement, les jugements de valeur sur la fécondité ont varié¹⁰. Depuis les années 1980, la France est plus féconde que les pays d'Europe du Sud ou de l'Est, en même temps que l'égalité des sexes y a progressé, en lien avec les nouveaux comportements familiaux. Cette association a contribué à donner une valeur positive à la forte fécondité française, au moins dans le discours des politiques : le niveau de fécondité a effectivement été décrit comme un indicateur de bien-être.

Il n'en va pas nécessairement de même de la vitalité de l'institution familiale : on a pu parler de « famille pathologique » pour décrire la situation de certains pays d'Europe du Sud, où l'emprise familiale peut entraver, par exemple, le développement du travail des femmes. En ce sens, « trop de famille » peut nuire à la fécondité. Si la collectivité publique prend en charge ce qui relevait de l'institution familiale – par exemple la garde des jeunes enfants – cela peut produire à la fois plus d'égalité entre hommes et femmes et une fécondité plus élevée.

⁸ Tout en rappelant le mot attribué à Sacha Guitry : « Ma femme et moi avons vécu très heureux jusqu'à 25 ans, et puis nous nous sommes rencontrés... »

⁹ De même, les intentions de fécondité déclarées dans ce type d'enquête ont été jusqu'à présent de mauvais prédicteurs du comportement ultérieur : on verra si les résultats de l'enquête « Generation and gender survey » qui se déroule actuellement dans plusieurs pays et qui comporte de nombreuses questions d'opinion démentent ce diagnostic.

¹⁰ Alors qu'en ce qui concerne la mortalité, les baisses sont toujours considérées comme bonnes.

En France, la puissance publique intervient dans la vie familiale de multiples façons, à chaque fois avec une définition différente de la famille : par exemple l'allocation de parent isolé est versée à condition que l'autre parent ne vive pas dans le logement. La fiscalité introduit ses propres concepts. Le corps social vit avec cette complexité.

Comment relever le défi à la statistique ?

L'émergence de nouveaux comportements pose un défi redoutable à la statistique, on l'a vu. Comment relever ce défi ? Les participants au Café ont eu là-dessus des échanges nourris et parfois vifs.

Aspects internationaux

La famille se transforme un peu partout, et de façon différente selon les pays : est-il possible en pareil contexte d'établir des recommandations internationales pour l'observation ? La Conférence des statisticiens européens (sous l'égide de l'ONU) et Eurostat s'y essayent : les questions familiales occupent une certaine place dans leurs travaux. Des définitions ont été élaborées concernant la résidence et la multi-résidence, les couples et les familles monoparentales. La notion de « famille recomposée » provoque des réticences...

Techniques de collecte

L'exposé initial l'a bien montré : observer les nouveaux comportements familiaux dans des enquêtes amène à poser des questions qui peuvent être considérées comme indiscretes. Il faut parfois faire appel à des techniques d'enquête innovantes. On a évoqué les enquêtes « sous casque » où l'enquêteur n'entend pas les questions enregistrées sur ordinateur ; et des techniques anciennes de « question aléatoire » où l'enquêteur ne sait pas à quelle question l'enquêté a effectivement répondu. Les enquêtes sur les comportements sexuels, par exemple, donnent des résultats très différents selon qu'on emploie ou non ces techniques. Mais de façon générale, il faut être très attentif à la rédaction des questions, comme toujours – le terme « élever un enfant » n'a pas le même sens pour les hommes et pour les femmes, il mérite d'être précisé – voir aussi ci-dessus la place de la question sur l'état matrimonial légal ; et à la formation des enquêteurs, qui peuvent dans certains cas avoir beaucoup de mal à mettre fin à l'entretien lorsque les enquêtés souhaitent « se confier » sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Rapprocher des fichiers

A l'occasion d'une question sur la place des différentes sources dans l'observation des évolutions de la famille – recensements, enquêtes, fichiers administratifs- et sur leur réconciliation, un débat plus général s'est engagé dans l'assistance. Les institutions statistiques officielles en France – INSEE en tête – utilisent-elles suffisamment les expérimentations réalisées par des organismes moins « industriels » réalisant des enquêtes-pilotes ? Explicitent-elles assez la méthodologie et la qualité de leurs travaux ? Et utilisent-elles suffisamment les rapprochements de fichiers administratifs permettant de ne pas poser au public des questions dont l'administration détient déjà la réponse ?

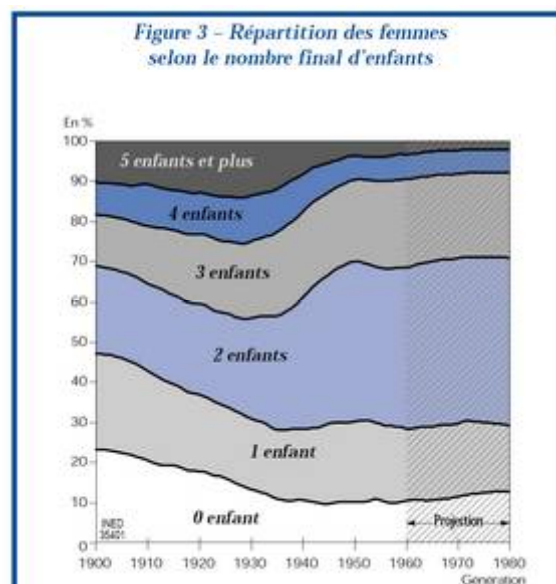
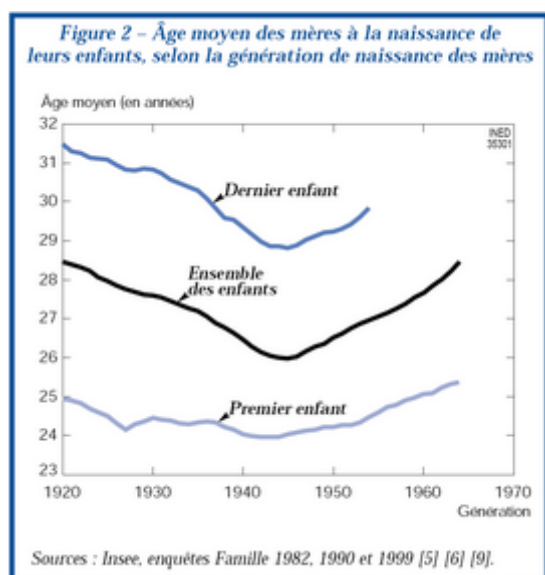
Sur cette dernière question, les causes de la prudence du système statistique public ont été rappelées : l'observation statistique repose sur la confiance des citoyens, et celle-ci peut être

compromise par des incidents même non significatifs, comme des exemples étrangers l'ont montré. Il est donc important que l'institution statistique ait un comportement rigoureux, sous l'œil de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et en accord avec elle. D'un autre côté, les potentialités des rapprochements de fichiers pour une meilleure connaissance de la société, et une meilleure définition des politiques publiques, sont énormes : un intervenant a cité plusieurs exemples, y compris dans le domaine des allocations familiales. L'ensemble de l'assistance a souhaité qu'on puisse concilier les deux points de vue, en mettant au point des dispositifs d'accès aux sources et d'appariement totalement sûrs du point de vue de la protection des droits des citoyens. La CNIL n'est pas opposée à cette orientation, au contraire ; et des modifications juridiques (de la loi de 1951 sur le secret et l'obligation en matière statistique) attendues en 2008¹¹ doivent en faciliter la mise en application.

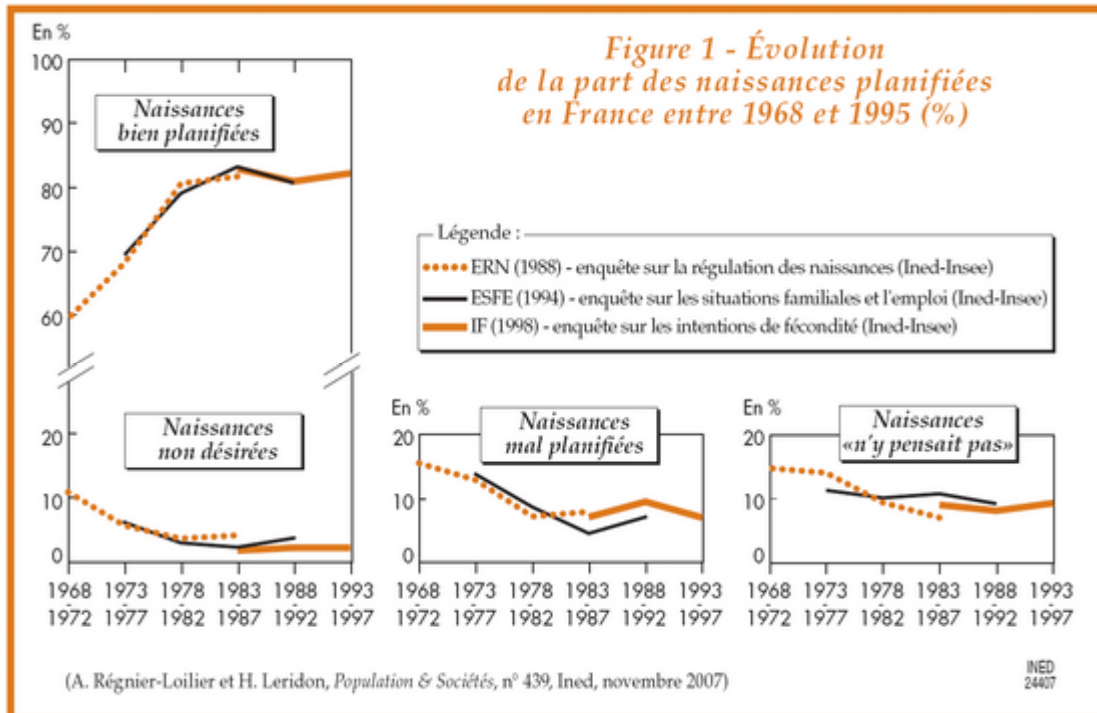
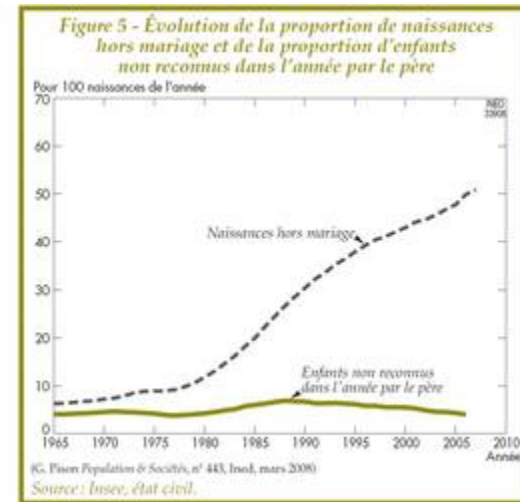
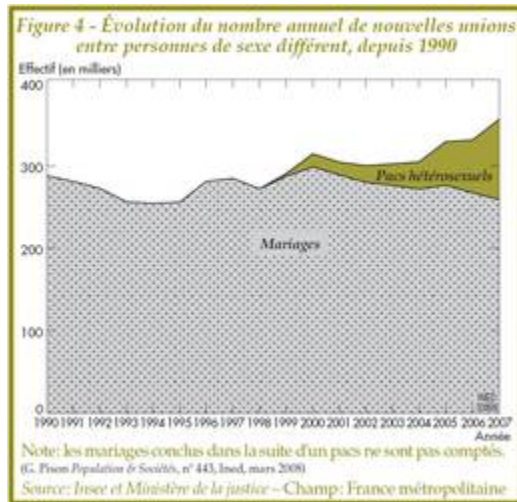
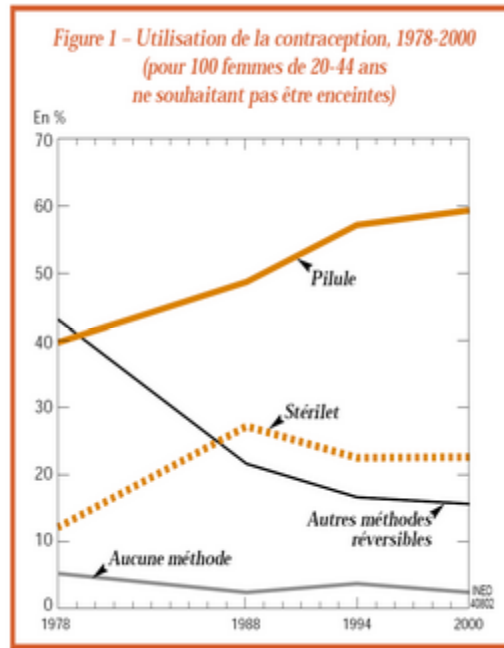
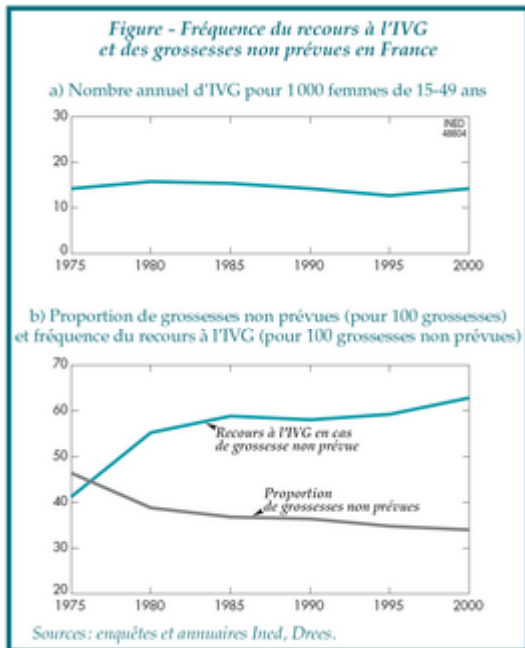
Ainsi pourrait être mieux satisfaite l'exigence de « connaissance de soi » d'une société en forte évolution.



GRAPHIQUES – extraits de divers numéros de « Populations et sociétés » - INED



¹¹ Et devenues effectives depuis ce *Café* d'avril 2008 : cf. JO du 16/7/2008



Quelques références



Cécile LEFEVRE et Alexandra FILHON (sous la dir. de), 2005, *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Les Cahiers de l'INED, N° 156. PARIS : INED, XXXVIII+642 pages.

33 chapitres issus de l'exploitation de l'enquête *Étude de l'histoire familiale* réalisée dans le cadre du recensement de 1999. Dossier de presse à l'adresse

http://www.ined.fr/fichier/t_publication/48/publi_pdf1_presse.cahier156.pdf



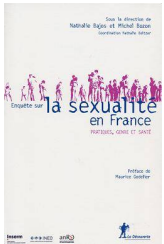
Population & Sociétés, le mensuel d'information de 4 pages de l'Ined, www.ined.fr,

443 : [La population de la France en 2007](#) / Gilles Pison (Mars 2008)

439 : [La loi Neuwirth quarante ans après : une révolution inachevée ?](#) / Arnaud Régnier-Loilier - Henri Leridon - Fabrice Cahen (Novembre 2007)

407 : [Pourquoi le nombre d'avortements n'a-t-il pas baissé en France depuis 30 ans ?](#) / Nathalie Bajos - Caroline Moreau - Henri Leridon - Michèle Ferrand (décembre 2004)

374 : [Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ?](#) / Laurent Toulemon (décembre 2001)



Bajos N, Bozon M. (eds), 2008. *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*. Paris : La Découverte Préface de Maurice Godellier. <http://www.enquetecsf.net>

26 chapitres présentant les résultats de la récente enquête sur les comportements et les biographies sexuels en France, les rapports sociaux entre hommes et femmes, les histoires conjugales, les conditions de vie et la santé.

Un travail en cours sur les multi-résidences : Toulemon Laurent, 2008, Two-home family situations of children and adults: observation and consequences for describing family patterns in France.

http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/ceies/library?l=/ceies_seminars_31/relationships_arrangemen/documents/full_papers/43_toulemon2pdf/ EN 1.0 &a=d